

Le Mans, le 13 février 2026



Arrêté n°SAGJ-26-024

Portant sur la composition des bureaux de vote et de dépouillement dans le cadre du renouvellement partiel des membres du conseil d'UFR de l'UFR de lettres, langues et sciences humaines (Scrutin du 17 février 2026)

Arrêté envoyé au rectorat de l'académie de Nantes et publié sur le site internet de l'établissement le 13/02/2026

RENOUVELLEMENT PARTIEL DES MEMBRES DU CONSEIL D'UFR DE L'UFR DES LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES

COMPOSITION DES BUREAUX DE VOTE ET DE DEPOUILLEMENT

SCRUTIN DU 17/02/2026

- Vu** le code de l'éducation et notamment ses articles L.719-1 et L719-2, L713-3 et D719-1 et suivants ;
- Vu** l'arrêté SAGJ-26-009 du 12 janvier 2026 portant sur l'organisation du renouvellement partiel des membres du conseil d'UFR de l'UFR de lettres, langues et sciences humaines (scrutin du 17 février 2026) ;
- Vu** l'arrêté SAGJ-26-022 du 6 février 2026 portant sur la recevabilité des candidatures déposées dans le cadre du renouvellement partiel des membres du conseil d'UFR de l'UFR de lettres, langues et sciences humaines (scrutin du 17 février 2026) ;
- Vu** l'arrêté n°SAGJ-25-130 du 12 septembre 2025 portant sur la composition du comité électoral consultatif de l'établissement ;
- Vu** les statuts de l'UFR de lettres, langues et sciences humaines approuvés par le conseil d'administration réuni en séance le 26 janvier 2023 (délibération n°2023-01-26-008) ;
- Vu** les statuts de l'université du Mans approuvés par le conseil d'administration réuni en séance le 12 octobre 2017.

Le Mans, le 13 février 2026



Arrêté n°SAGJ-26-024

Portant sur la composition des bureaux de vote et de dépouillement dans le cadre du renouvellement partiel des membres du conseil d'UFR de l'UFR de lettres, langues et sciences humaines (Scrutin du 17 février 2026)

Arrêté envoyé au rectorat de l'académie de Nantes et publié sur le site internet de l'établissement le 13/02/2026

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE

ARRETE

ARTICLE 1 - Composition des bureaux de vote

En application des dispositions de l'article 5.2 de l'arrêté SAGJ-26-009 du 12 janvier 2026, la composition des bureaux de vote est arrêtée comme suit :

1.1 - Site du Mans

Président du bureau : Reza MIR-SAMII, doyen de l'UFR lettres, langues et sciences humaines

Assesseurs
Nadine BADIN
Fabienne BLIN
Valérie CABARET
Chantal CAYON
Anne-Sophie LAGARDE
Virginie LEFEBVRE
Mélanie LEVEAU
Jules MARTIN
Corinne THOURE LEROY

1.2 - Site de Laval

Présidente du bureau : Catherine BELLON, responsable scolarité de l'antenne de droit de Laval - UFR de droit, des sciences économiques et de gestion

Assesseures
Christèle GIRAUD
Clémence THIBAudeau

ARTICLE 2 - Composition des bureaux de dépouillement

Le dépouillement est organisé dans les conditions prévues à l'arrêté SAGJ-26-009 du 12 janvier 2026.

2.1 - Site du Mans

La composition du bureau de dépouillement, qui se tiendra en salle E007 du bâtiment enseignement, est arrêtée comme suit :

Président du bureau : Reza MIR-SAMII, doyen de l'UFR des lettres, langues et sciences humaines

Le Mans, le 13 février 2026



Arrêté n°SAGJ-26-024

Portant sur la composition des bureaux de vote et de dépouillement dans le cadre du renouvellement partiel des membres du conseil d'UFR de l'UFR de lettres, langues et sciences humaines (Scrutin du 17 février 2026)

Arrêté envoyé au rectorat de l'académie de Nantes et publié sur le site internet de l'établissement le 13/02/2026

Assesseures
Nadine BADIN Fabienne BLIN

2.2 - Site de Laval

La composition du bureau de dépouillement, qui se tiendra dans le bureau de la scolarité - RDC bâtiment droit-INSPE, est arrêtée comme suit :

Présidente du bureau : Catherine BELLON, responsable scolarité de l'antenne de droit de Laval - UFR de droit, des sciences économiques et de gestion

Assesseures
Christèle GIRAUD Clémence THIBAudeau

ARTICLE 3 - Exécution

La directrice administrative de l'UFR des lettres, langues et sciences humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4- Publication

Le présent arrêté sera mis en ligne sur le site internet de l'université www.univ-lemans.fr, rubrique « Université », « Organisation et fonctionnement », « Elections dans les composantes » et affiché au sein des locaux de l'UFR LLSH.

Delphine LETORT